

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 125 (2004)
Heft: 4

Rubrik: Les inspecteurs communiquent

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les inspecteurs communiquent

Canton de Vaud

Chers collègues apiculteurs,

En confirmation des propos tenus par M. Mayor, chef de la Station cantonale d'arboriculture, lors de l'assemblée FVA, je vous avise que les séquestres liés à la lutte contre le feu bactérien sont reconduits du 1^{er} avril au 15 juillet. En plus des communes déjà concernées l'an passé s'ajoutent les communes de Corbeyrier, Yverne, Roche et Aigle.

L'interdiction temporaire de déplacer les abeilles est assortie de certaines facilités pour quelques communes et des exceptions prévues initialement. Comme pour tout déplacement de vous protégées, vous devez vous annoncer aux inspecteurs des ruchers. Ceux-ci seront en mesure de vous renseigner utilement sur vos possibilités. Le SVET vous demande une discipline accrue, pour qu'à l'avenir ces mesures forts contraignantes soient assouplies. En souhaitant la prospérité de vos ruchers, recevez, chers collègues apiculteurs, mes salutations les meilleures.

L'inspecteur cantonal



37, rue de Cernay
68210 Dannemarie
Tél. 00 333 89 07 23 18
Fax 00 333 89 07 28 37

Du 1^{er} avril au 30 septembre
Ouvert du mardi au vendredi de 14 h à 18 h
Le samedi de 9 h à 12 h

A 30 km de Porrentruy

Fabrication de cire gaufrée toutes mesures
Ruches DADANT
Matériel apicole
Emballage verre ou plastique
Matériel d'extraction et de stockage.